

«Sumangalis» et fashionistas, le prix à payer du prêt-à-porter

INDE • Système d'exploitation genré, le «sumangali» – travail de très jeunes filles contre la promesse d'une dot – permet la production de textiles bon marché pour les clients occidentaux.

l'émili
e

NATHALIE BROCHARD

Acheter dans votre magasin préféré un jean 30 francs, soit le prix d'une fondue, vous semble tout à fait normal. Pourtant ce pantalon bon marché qui rejoint la pile de ceux qu'on achète à la pelle a un coût. Oh, la marque n'y perd pas, vous non plus, rassurez-vous. L'environnement, par contre, beaucoup, et les très jeunes filles, parfois tout juste âgées de 12 ans, qui travaillent à sa confection, énormément. Ce jean a un coût social au goût de scandale.

Il aura fallu attendre la conférence organisée en mai dernier à Madurai par des ONG et des militants des droits humains pour que les médias indiens puis européens, tels *De Volkskrant* et *Libération*, s'emparent du sujet et dénoncent le *sumangali*, un système mis en place voici dix ans au Tamil Nadu. Par ce biais, les groupes textiles indiens emploient des jeunes filles exclusivement, non mariées, recrutées dans des villages. A l'issue du contrat de trois ans, l'employeur s'engage à leur verser 30 000 roupies, soit 600 francs, pour payer leur dot. Dans le seul Etat du Tamil Nadu, elles sont plus de 60 000 filles à être concernées.

«Camp-coolie»

Car littéralement, *sumangali* signifie «femme mariée» en hindi. Annie Raja, secrétaire générale de la National Federation of Indian Women explique que «ce terme est utilisé à dessein, afin que les parents laissent partir leurs filles prépubères pour que celles-ci réalisent leur rêve de mariage, dans un pays où la pression so-

ciale liée à l'obligation de se marier est extrêmement forte.» C'est en effet ce mot qui figure sur toutes les publicités destinées à attirer les jeunes filles dans les usines textiles. A l'instar des autres responsables et militants associatifs, Annie Raja préfère parler de «camp-coolies» pour désigner un système qui contraint les travailleuses à loger sur place et les dissuade à quitter le site de production.

Club de vacances

Cette exploitation est sexuée. Comme le précise Annie Raja, «aucun garçon n'est em-

bauché», les employeurs préférant les jeunes filles beaucoup plus dociles. Cette exploitation est légale. Les travailleuses reçoivent un contrat... de stage, qui stipule brièvement la qualification requise (car il n'y en a qu'une: mesurer 1m55) et les conditions salariales. Cette exploitation est organisée. Des agents qui touchent 500 roupies par fille amenée à l'usine, sillonnent les campagnes. Ils repèrent les familles pauvres et les convainquent, expliquant que les jeunes filles sont bien nourries, allant même jusqu'à détailler les menus proposés à

l'usine. Ils ajoutent qu'elles suivent des cours après le travail de manière à obtenir un bon niveau scolaire et qu'elles peuvent effectuer toutes sortes d'activités sportives, récréatives et spirituelles; en bref, une expérience entre nirvana et club de vacances.

Colonies

Sauf que la réalité est tout autre puisque très vite, les jeunes filles deviennent squelettiques, que les accidents, les maladies, le harcèlement sexuel et moral sont leur lot, et que de dot il n'est plus question. Les

employeurs finissent par les renvoyer sous divers motifs, juste avant la fin des trois ans obligatoires pour lesquels elles se sont engagées. Les responsables des ONG qui cherchent à abolir cet esclavagisme moderne sont même allés jusqu'à dire lors de la conférence de Madurai que «ce commerce est pire que ce qui s'était passé pour les travailleurs amenés dans les plantations coloniales de thé, les mines de charbon ou les champs de coton».

Annie Raja pointe du doigt les entreprises occidentales qui contrôlent le textile mondial,

aux prises avec les lois du marché néolibéral et poussées à innover pour rester dans la course tout en dépensant le moins possible. «Cela n'est réalisable qu'en réduisant les coûts de production. Et comme les entreprises occidentales ne produisent pas elles-mêmes mais sous-traitent, elles font peser cette contrainte sur leurs sous-traitants, les industriels locaux. Ceux-ci, pour préserver leurs profits recourent au *sumangali*.» Cela revient-il à dire qu'acheter en Suisse son jean «made in India», c'est participer à l'exploitation des jeunes Indiennes? Les 500 responsables qui participaient à la conférence de Madurai, sans totalement rejeter la mondialisation, souhaitent des aménagements et suggèrent notamment que le consommateur occidental final paie quelques centimes de plus pour permettre aux ouvrières textiles d'obtenir des conditions de travail humaines.

Culpabilité

Reste que les patrons de ces quelque 7000 usines textiles du Tamil Nadu nient absolument le fait que le *sumangali* soit un travail forcé. Pour eux, tous les témoignages des anciennes ouvrières sont faux, fabriqués par les syndicats qui perdent leur pouvoir (les jeunes travailleuses, étant stagiaires et mineures, ne peuvent adhérer à un syndicat). Quant aux entreprises textile occidentales, elles se bardent de beaux discours, de chartes éthiques, de projets éducatifs pour le Tamil Nadu, comme l'expliquent leurs sites internet pour rassurer et déculpabiliser leurs clients occidentaux. D'autres jouent les innocentes. Ouf, on est rassuré! Les accros du shopping vont pouvoir continuer à remplir leurs armoires sans mauvaise conscience. I



Des femmes sortent d'une usine de textile à Bangalore. Un peu plus au sud, au Tamil Nadu, l'industrie exploite de très jeunes filles, leur faisant miroiter une dot inexistante. KEYSTONE

EXERGUE

Crimes du déshonneur

JULIA M.

Pourquoi ce besoin essentiel, viscéral, d'aborder, ici, maintenant, le sujet des crimes d'honneur? Bien sûr, il y a l'actualité des souffrances indicibles de cette Iranienne, relayée par la voix de son fils. Cette menace de lapidation aussi absurde que cruelle..., une cruauté que rien ne justifie, sinon ce besoin récurrent de plier, de brimer, l'esprit et le corps féminin. Les yeux fermés, je sens l'impact des pierres lancées, et surtout la violence de ceux qui les lancent sur une femme à terre, mais surtout, sur une femme comme moi, comme vous, comme des millions d'autres. Une femme qui a juste eu le malheur de naître au mauvais endroit, peut-être, mais surtout au mauvais moment, car nombre de malheureuses de nos contrées ont connu par le passé les flammes du bûcher.

Mais en fait, la vraie raison de ce besoin, c'est l'entrefilet de trop lu dans un magazine français. Il racontait en quelques lignes la tragédie parmi tant d'autres (selon l'ONU au moins 5000 femmes sont tuées

chaque année au nom de l'honneur) d'une jeune fille criblée de balles par son oncle, soit disant pour laver dans un bain de sang l'honneur de la famille. Qu'est-ce qui justifie de tels actes? Rien, sinon des peccadilles, parfois de simples rumeurs; mais dès lors qu'il s'agit d'éléments qui, selon la fondation SURGIR, peuvent remettre en cause la virginité de la fille - de la discussion dans un préau avec un garçon jusqu'au viol ou à l'inceste - preuve ou pas preuve, la mécanique du crime d'honneur se met en route.

Mais de quel honneur parle-t-on? Interviewé par Carole Vann (Info-Sud), Giawdat Sofi, photographe et réalisateur kurde d'Irak, auteur de *Tuée pour l'honneur*, précise que «pour ces gens, l'honneur passe avant la vie. La personne déshonorée est psychologiquement morte dans sa société. Le seul moyen de la ramener à la vie, c'est de sacrifier sa femme ou sa fille. Cela n'a rien à voir avec l'amour qu'il leur porte. J'ai compris que la question d'honneur prime sur la vie, que l'individu

est prisonnier du regard de l'autre, que l'homme non plus n'est pas libre.»

Bien, mais s'agit-il ici vraiment de l'honneur synonyme de dignité morale? De cet honneur qui devrait faire mériter la considération, l'estime (des autres et de soi-même) sur le plan moral? Peut-on encore s'estimer lorsque l'on a sur les mains le sang d'un être élevé dans le respect de l'homme justement, dans la confiance pour celui qui est sensé protéger, guider?

Dans son livre *Souad brûlée vive*, la narratrice le dit naïvement: «J'aimais beaucoup mon frère: nous l'aimions toutes parce qu'il était le seul homme de la famille, le seul protecteur après mon père... C'est l'homme qui fait sa loi et nous protège, c'est le fils qui prend la place du père et marie ses sœurs.» De l'homme qui l'a séduite, elle dit tout aussi naïvement: «Je suis contente d'être avec lui, de lui appartenir... C'est un homme, un vrai. J'ai bien vu que ce n'était pas la première fois pour lui, il sait comment faire. J'ai confiance

pour le mariage, il ne sait pas quand et moi non plus, mais je ne pose pas de questions. Dans ma tête, c'est sûr.» Sur ordre des parents, Souad sera brûlée vive par son beau-frère parce qu'enceinte de cet homme et... abandonnée! Elle survivra par miracle et sera accueillie et protégée par la Fondation SURGIR.

Et voilà donc que certaines sociétés inversent les usages, les symboles, transforment les protecteurs en bourreaux, punissent la victime et non le coupable. En effet, la femme outragée ne devrait-elle pas voir apparaître un preux chevalier prêt à donner sa vie pour défendre l'honneur de sa belle, celui de sa fille...? Où sont-ils donc ces chevaliers et leur sens du devoir?

Quant à cette pratique, même si elle fait encore nombre de victimes, elle commence, fort heureusement, à choquer et est depuis 2002 à l'agenda de l'ONU, sous forme de résolution. Fabienne Bugnon, directrice de l'Office des droits humains de Genève, qui a organisé un colloque sur le su-

jet l'an dernier, explique d'ailleurs que le problème est aussi le nôtre: «Par le biais des flux migratoires qui se sont accrus ces dernières décennies, ce qui, hier, ne concernait que certaines régions devient une problématique universelle. Le colloque de l'an dernier a donné l'occasion de parler de l'ampleur du phénomène, de ses conséquences sur la santé des femmes et d'évoquer la morbidité liée à cette pratique.»

Cela dénoncé, ne nous résignons pas et souhaitons, plutôt que d'attendre d'hypothétiques preux chevaliers, que la place de ces femmes au sein de leur société et de leur famille soit valorisée, seul moyen sans doute d'améliorer significativement leur situation. Dans son dernier livre *Ne vous résignez jamais*, l'avocate Gisèle Halimi cite Simone de Beauvoir: «Il est peu de vertu plus triste que la résignation. Elle transforme en fantasmes, en rêveries contingentes, des projets qui s'étaient d'abord constitués comme volonté et comme liberté.» I